

# Stade d'eaux vives



SITE DE LA MALADRERIE MILLAU

**P**lan d'**O**rganisation

de la **S**urveillance et

des **S**ecours



VILLE DE  
Millau

## Table des matières

1/ Descriptif de l'équipement et des installations.....	5
1.1 Identification de l'installation :.....	5
Nom de l'établissement :.....	5
Adresse de l'établissement:.....	5
Adresse du service de sports :.....	5
téléphone.....	5
Propriétaire Exploitant :.....	5
1.2 Fréquentation maximale instantanée.....	5
1.3 Fonctionnement :.....	6
horaires d'ouverture.....	6
1.4 Plan général et identification des zones de pratique :.....	7
Descriptif du site de pratique.....	7
Zone 1 :.....	7
Zone 2 :.....	7
zone 3 :.....	7
Caractéristiques techniques du stade d'eaux-vives.....	7
Plan général.....	8
Zones de dangers liées à la chaussée dite du pont Lerouge.....	9
Nota-Benne.....	10
2/ Identification des moyens de secours et de sécurité :.....	11
2.1 Moyens matériels :.....	11
Les équipements de protection individuelle (e.p.i.).....	11
Trousse de premiers soins composée de :.....	11
2.2 Identification des moyens de communication.....	11
Les moyens disponibles.....	11
2.3 Personnel.....	12
Formation.....	12
Les cadres permanents.....	12
Stagiaires et saisonniers.....	12
3/ Ouverture du stade d'eaux-vives.....	13
3.1 Obligation de moyens :.....	13
Fonctionnement de la vanne :.....	13
Vérification du site :.....	13
Obligation d'accueil et d'informations.....	13
3.2 Surveillance.....	14
Personnel présent pendant les horaires d'ouvertures en été.....	14
Une seule personne à l'accueil et à la surveillance.....	14
1 OU 2 CADRES EN ENCADREMENT.....	14
Autres périodes, sur les temps d'ouverture.....	14
4/Accueil des publics.....	15
4.1 Les pratiquants autonomes (clubs, licenciés, kayakistes confirmés) :.....	15
4.2 Location, public novice ou un seul pratiquant :.....	15
4.3 Les pompiers :.....	15
4.4 Les écoles primaires et association Millau Capitale du sport :.....	16
4.5 Les accueils collectifs de mineurs.....	17
Déroulement de la séance :.....	17
Accueil.....	17
L'équipement :.....	17



les vestiaires :.....	17
Le déplacement du vestiaire au stade d'eaux-vives et vice versa.....	17
La séance :.....	17
Le déséquipement.....	17
L'attestation du savoir nager.....	18
4.6 Les collègues.....	19
Déroulement de la séance :.....	19
Responsabilité :.....	19
L'équipement :.....	19
les vestiaires :.....	19
Le déplacement du vestiaire au stade d'eaux-vives et vice versa.....	19
La séance :.....	19
Le déséquipement.....	19
5/ Organisation de la surveillance en période estivale.....	20
5.1 Période estivale.....	21
6/ Conduite à Tenir en cas d'incident ou d'accident en période estivale.....	22
6.1 Conduite à tenir en cas d'Incident :.....	22
6.2 Conduite a tenir en cas d'Accident noyade / traumatisme.....	22
- Le 1 <sup>er</sup> cadre qui remarque l'accident :.....	22
Le 2 <sup>ème</sup> cadre :.....	22
Le 3 <sup>ème</sup> cadre :.....	22
7/ Conduite à tenir avec un seul cadre.....	23
7.1 Conduite à tenir en cas d'Incident :.....	23
7.2 Conduite a tenir en cas d'Accident noyade / traumatisme.....	23
Le cadre de permanence :.....	23
7.3 Les mises en œuvres sécuritaires :.....	24
8/ Annexes.....	25
8.1 - arrêté municipal N° 63 du 14 janvier 2008 règlementant l'utilisation du stade d'eaux vives....	25
8.2 - arrêté N°1073 du 2 décembre 2015 modifiant l'arrêté N° 63 du 14 janvier 2008.....	25

# Préambule :

Le Plan d'organisation de la surveillance et des secours (P.O.S.S.) regroupe pour un même établissement l'ensemble des mesures de prévention des accidents liés aux activités nautiques de la pratique des sports d'eau-vive et d'eau-calme, et de planification des secours. Il a pour objectif :

- 1. De prévenir** les accidents liés aux dites activités par une surveillance adaptée aux caractéristiques de l'établissement ;
- 2. De préciser** les procédures d'alarme à l'intérieur de l'établissement et les procédures d'alerte des services de secours extérieurs ;
- 3. De préciser** les mesures d'urgence définies par l'exploitant en cas de sinistre ou d'accident.

# 1/ Descriptif de l'équipement et des installations

## 1.1 IDENTIFICATION DE L'INSTALLATION :

### NOM DE L'ÉTABLISSEMENT :

Stade d'eaux-vives Millau

### ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT:

Stade d'eaux-vives Millau Parc des sports de la Maladrerie 12100 Millau

### ADRESSE DU SERVICE DE SPORTS :

Service des Sports - Mairie de Millau

16 boulevard de l'Ayrolle

12100 Millau

### TÉLÉPHONE

portable 06 30 17 48 80

fixe : 05 65 60 12 24

### PROPRIÉTAIRE EXPLOITANT :

Mairie de Millau 17 Avenue de la république

12100 Millau

## 1.2 FRÉQUENTATION MAXIMALE INSTANTANÉE

Le stade d'eaux-vives Millau peut accueillir jusqu'à 50 pratiquants en même temps sur le parcours d'eau-vive qui correspond à la zone 2 (cf. plan page 8).